

C'était dès lors le but de cette envahissante et rusée maison de Savoie d'étendre peu à peu son pouvoir du côté de la Dombes et ses représentants profitèrent habilement pour cela de deux circonstances favorables qui se présentèrent en même temps. D'abord Édouard I<sup>er</sup> et Antoine, sires de Beaujeu, succédèrent jeunes à leurs pères et tous deux moururent jeunes. De plus, au lieu de s'occuper exclusivement de leurs États, ils consacrèrent, à l'exemple de leurs prédécesseurs, une bonne partie de leur courte vie à combattre pour le roi de France. Pendant leurs longues absences, les comtes de Savoie faisaient des avances aux seigneurs des Dombes, et en décidaient de temps en temps quelques-uns à se faire leurs feudataires. Ainsi, en 1344, Philibert et Jean de Francheleins, de même que Guichard de Challiouvres, lui rendirent hommage de leurs biens. L'année suivante, ce fut le tour d'Hugonard de Corant et d'Étienne Forant, chevaliers. En 1353 Philippe de Juis et en 1358 Jean de Challes firent de même.

C'est en s'appuyant sur tous ces hommages que plus tard les comtes prétendirent, inutilement du reste, s'attribuer la souveraineté sur tout le pays. Dans ce but encore

hommage au comte de Savoie, *seulement* pour les terres qu'il tenait en Bugey et Valromey, pendant la vie desdits comte de Savoie et seigneur de Beaujeu. »

Et les auteurs de ce procès-verbal ajoutent :

« Ladite pièce est nécessaire pour établir que la souveraineté des Dombes ne devait pas d'hommage au comte de Savoie, ainsi que quelques historiens mal informés de la vérité l'ont voulu dire » (Arch. nation. R<sup>+</sup> 927, f<sup>o</sup> 134). Les droits d'hommage que les comtes de Savoie acquirent plus tard dans la Dombes, furent arrachés aux sires de Beaujeu par la ruse et par la contrainte, comme on le verra plus loin.